

Le 23 juillet 2026

Service : Service Restauration Scolaire – Entretien des Locaux

Réf : CD/RB/1.2026

Objet : Mise en place d'un prélèvement bancaire sécurisé pour le règlement des factures garderie - Ecole Saint Vincent de Paul.

Madame, Monsieur,

Profitant de la rentrée scolaire et pour faciliter vos démarches, je me permets de vous rappeler que la Commune d'Ernée propose aux familles depuis le 1er janvier 2006 de prélever sur leur compte bancaire ou postal, les factures relatives à la garderie.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

Sûr : vous n'avez plus de courrier ni de chèque à envoyer. Vous êtes sûrs de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent...

Simple : vos factures sont désormais déposées sur votre portail impot.gouv.fr. Vous connaissez à l'avance la date et le moment exact du prélèvement (au 29 du mois sauf dimanche et jour férié).

Souple : si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postal..., il vous suffit d'adresser un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) au Service comptabilité de la Mairie d'Ernée.

Et gratuit.

Si vous avez déjà choisi ce mode de paiement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit pour la rentrée 2026-2027.

Si vous êtes intéressés par cette procédure le mandat de prélèvement est à compléter au verso, signer et à déposer au Service comptabilité de la mairie d'Ernée avec un relevé d'identité bancaire (RIB).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Régis BRAULT



